COMITE DEPARTEMENTAL
DU PAS DE CALAIS DE FOOTBALL

9 Rue Jean Bart
BP 31
62143- ANGRES

Association loi 1901
Déclarée à la sous-préfecture
Sous le numéro 1582

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 DECEMBRE 2021

André DEMODE 15 Mail Saint-Martin 59400 CAMBRAI – Téléphone 03.27.72.88.88 – Télécopie 03.27.72.88.89 –
Courriel : gpsa@gps-expertise.com
Site : www.gps-expertise.com
Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille
Inscrit sur la Liste Nationale des Commissaires aux Comptes

ANDRÉ DEMODE

15 Mail Saint-Martin
59400 CAMBRAI

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS DE CALAIS DE FOOTBALL

Association déclarée à la sous-préfecture de LENS sous le numéro 1.582

9 Rue Jean BART
BP 31
62143-ANGRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

commissaire aux comptes

André DEMODE – 15 Mail Saint-Martin 59400 CAMBRAI – Téléphone 03.27.72.88.88 – Télécopie 03.27.72.88.89 –
Courriel : andre.demode@gps-expertise.com
Site : www.gps-expertise.com
Expert-Comptable Inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille
Inscrit sur la Liste Nationale des Commissaires aux Comptes

appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes ont été arrêtés par le bureau. Il n'y a pas de rapport sur la gestion écrit, ce rapport est formulé à l'oral lors de l'Assemblée Générale.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5 – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

ANNEXE DU RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS DE CALAIS DE FOOTBALL

Description détaillée des responsabilités du Commissaires aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Le commissaire aux comptes identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Le commissaire aux comptes prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Le commissaire aux comptes apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Le commissaire aux comptes apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Le commissaire aux comptes apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN - Exercice 2021 COMITE DEPARTEMENTAL FOOTBALL ASSOCIATION

ACTIF

	INTITULÉ	VB	AMORT.	VNC	
213	Constructions Installations	0.00	0.00	0.00	0.00
2154	Matériel	0.00	0.00	0.00	0.00
2181	Matériel de transport	0.00	0.00	0.00	0.00
2182	Matériel de bureau	0.00	0.00	0.00	0.00
2183	Matériel informatique	0.00	0.00	0.00	0.00
2184	Mobilier	0.00	0.00	0.00	0.00
261	Titres			0.00	0.00
	1) ACTIF IMMOBILISE			0.00	
350	Stocks matériel et équipements			0.00	0.00
	2) STOCKS			0.00	
506	Actions			0.00	0.00
508	SICAV			0.00	0.00
512A	Crédit Agricole			13 676.83	1 811.70
512B	Livret CSL			36.32	36.30
514	CA 08080720001			0.00	0.00
515	Livret A Crédit Agricole			75 262.51	69 614.51
530	Caisse			0.00	0.00
	3) TRESORERIE DISPONIBLE			88 975.66	
410	DISTRICT			0.00	0.00
416	Adhérents - usagers douteux			0.00	0.00
425	Personnel			0.00	0.00
441	Subvention à percevoir			0.00	0.00
4687	Produits à recevoir			19 528.00	4 823.09
486	Dépenses Constatées d'Avance			0.00	0.00
	TOTAL ACTIF			108 503.66	

PASSIF

	INTITULÉ	N	
101	Fonds Associatifs	11 144.47	11 144.47
106	Réserves	35 072.30	6 836.79
110	Report à nouveau (119)	27 032.37	27 032.37
120	Résultat de l'exercice (129)	11 085.19	28 235.51
	1) FONDS DE L'ASSOCIATION	84 334.33	
131	Europe / Etat	0.00	0.00
132	Région	0.00	0.00
133	Département	0.00	0.00
134	Commune	0.00	0.00
135	Agence Nationale du Sport	0.00	0.00
136	Autres	0.00	0.00
	2) SUBVENTIONS DE L'ASSOCIATION	0.00	
151	Provisions	0.00	0.00
161	Emprunts	0.00	0.00
194	Fonds dédiés sub. fonctionnement	0.00	0.00
400	Fournisseurs	0.00	0.00
401	Fournisseurs divers	21 191.80	58.44
402	Autres Dettes	0.00	0.00
430	Dettes Sociales	0.00	0.00
4686	Charges à payer	2 977.53	2 978.02
487	Recettes Constatées d'Avance	0.00	0.00
	TOTAL PASSIF	108 503.66	

COMPTE DE RESULTAT - Exercice 2021 COMITE DEPARTEMENTAL FOOTBALL ASSOCIATION: Globale

Dépenses				RECETTES			
INTITULÉ		MONTANT		INTITULÉ		MONTANT	
6064	Fournitures administratives	176.18	59.00	743	Conseil Départemental	39 500.00	43 500.00
618	Documentation	55.00	50.00	745	Subvention Agence Nationale du Sport	26 000.00	21 000.00
6214	Personnel Prêté	2 493.61	776.02	754	BONS FORMATION	20 388.00	11 435.00
622	Honoraires	2 804.01	5 490.40	756A	COTISATIONS DISTRICT ARTOIS	18 786.00	20 183.00
625	Déplacements, missions et réceptions	4 787.29	661.46	756B	COTISATIONS DISTRICT COTE D'OPALE	14 862.50	14 677.00
6251	Milieu Rural	1 386.25	2 722.76	760	Produits financiers	359.93	288.09
6252	Perfect. jeunes et stages	15 901.70	22 323.52	771	Produits Exceptionnels	0.00	5 509.29
6253	Formations arbitres	13 998.04	12 012.68				
6253A	Formation éducateurs	12 282.69	3 280.53				
6253D	Formation dirigeants	200.84	1 174.66				
6254	Feminines	14 463.44	12 807.32				
6255	Programme éducatif fédéral	4 042.27	312.81				
6256	Soutien aux Sections Sportives Scolaires	4 101.08	4 519.86				
6257	Structuration accompagnement des clubs	18 603.42	13 596.15				
6258	Incivilités	12 953.52	8 008.70				
627	Frais bancaires	61.90	58.00				
6281	cotisation CDOS	500.00	503.00				
TOTAL DÉPENSES		108 811.24		TOTAL RECETTES		119 896.43	
Résultat : 11 085.19							
86	Contributions volontaires en nature	0.00	0.00	87	Contributions volontaires en nature	0.00	0.00
TOTAL		119 896.43		TOTAL		119 896.43	

ANNEXE LIBRE

-REGLES DE METHODES COMPTABLES
(PCG Art,831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévues par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptables Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évolution des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenues en cours de l'excercice, sont les suivants :

Informations générales complémentaires

La pérennité de l'association est directement liée au renouvellement des subventions par les financeurs (Conseil départemental,DDCS...).

Subventions

Les subventions percues au cours de l'exercice 2021 ont été employées conformément à leurs objets tels que transcrits dans les comptes rendus d'utilisation.
Dans le cadre de ce partenariat, le bilan annuel est remis à nos financeurs à la fin de chaque année, en détaillant chacune des actions mises en œuvre.

Contributions volontaires

L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite des locaux par le Conseil Général ce qui représente la somme de 2000

Conventions

Au titre de l'activité déployée pour le Comité Départemental du Pas de Calais de Football, aucun des membres du comité de Direction ne perçoit de rémunération. Leur fonction est exrecée à titre bénévole.

CREANCES ET DETTES

Etat exprimé en euros		31/12/2021	1 an au plus	plus d'un an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	19 528,00	19 528,00	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	**19 528,00**	**19 528,00**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an max. à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	21 191,80	21 191,80		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilées				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**21 191,80**	**21 191,80**		
	Prêts accordés en cours d'exercice				
	Remboursements obtenus en cours d'exercice				
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros 31/12/2021

Total des Produits à recevoir	19528,00
Autres créances	
PRODUITS A RECEVOIR	19528,00

Charges à payer

Etat exprimé en euros 31/12/2021

Total des Charges à recevoir	2977,53
Autres dettes	
CHARGES A PAYER	2977,53